

## Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : ..... 24/04/2026

Date d'affichage convocation : ..... 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>27</b>	<b>5</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2026-04-63**

**Élection d'un représentant à la  
Commission Locale de l'Eau (CLE) du  
Schéma d'Aménagement et de  
Gestion des Eaux (SAGE) de l'étang  
de l'Or**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

**Présents :** Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu la délibération du syndicat mixte du bassin de l'or en date du 1er février 2023 d'approbation du projet de périmètre du SAGE sur le bassin versant de l'étang de l'or,
- Vu la délibération du conseil départemental de l'Hérault en date du 16 décembre 2024 approuvant le périmètre du projet du SAGE du bassin de l'or,
- Vu l'avis favorable du conseil régional d'Occitanie en date du 26 novembre 2024,
- Vu l'arrêté inter-préfectoral n°DDTM34-2025-05-15929 du 15 mai 2025 délimitant le périmètre du SAGE de l'étang de l'or,
- Vu la demande de Monsieur le préfet en date du 16 septembre 2025 pour désigner un représentant de la Communauté de communes Terre de Camargue, qui siègera à la CLE du SAGE de l'étang de l'or.
- Vu la délibération 2025-12-160 du conseil communautaire du 11 décembre 2025 relative à la désignation d'un représentant de la Communauté de communes Terre de Camargue pour siéger à la CLE du SAGE de l'étang de l'or.

Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'étang de l'or (SAGE bassin de l'or) s'étend sur l'ensemble du périmètre hydrographique de l'étang de l'or, étendu en mer jusqu'au 3 milles marins. Il englobe l'ensemble des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant (cours d'eau, eaux souterraines, lagunes, canaux et zones humides) et est défini selon les délimitations fixées dans l'arrêté inter-préfectoral n°DDTM 34-2025-05-150929.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), organe de mobilisation et d'impulsion, décide, après concertation, des mesures de gestion applicables aux ressources en eau et aux milieux aquatiques, qui seront formalisés dans le SAGE.

Afin de permettre à Monsieur le préfet d'arrêter la composition du collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux de la CLE, un conseiller a été désigné par délibération n°2025-12-160 lors du conseil communautaire du 11 Décembre 2025 pour représenter la Communauté de communes Terre de Camargue.

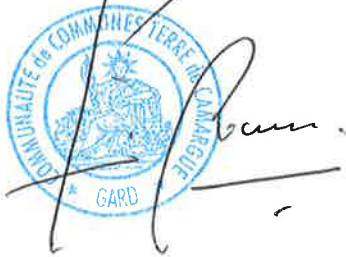
Dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante, la Communauté de communes Terre de Camargue est amenée à désigner un nouveau représentant pour siéger au sein de la CLE du SAGE de l'étang de l'or.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Mme Nicole CHANRON comme membre titulaire pour siéger à la CLE du SAGE de l'étang de l'or ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,  
Philippe BROUSSES**



**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026  
Le Président,  
Thierry FÉLINE**



**Le Président :**

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.